

Location d'une remorque : tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2012

Le rapporteur,

⇒ rappelle que la collecte des déchets verts ne figure pas au nombre des prestations prises en charge par Rennes Métropole dans le cadre de sa compétence relative à la collecte et au traitement des déchets.

⇒ propose le tarif suivant pour la location d'une remorque :

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012
Grande remorque	36 €	37 €

Vu l'avis favorable émis par la commission « voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 16 novembre 2011 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de maintenir le service de collecte des déchets verts et de fixer à 37 € le tarif de mise à disposition d'une remorque attelée à un tracteur, à partir du 1^{er} janvier 2012 ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

VOTE : à l'unanimité